



# Renonciation heritage suite décès d'un enfant

Par **LEFEBVRE PATRICE**, le **11/01/2017** à **08:02**

Bonjour

Notre fils est décédé accidentellement heurté par un véhicule alors qu'il circulait à pied. Un dossier d'indemnisation est en cours chez l'assureur du véhicule.

Notre fils n'avait que nous ses parents, était fils unique et vivait avec nous. Ma question est ce que l'indemnisation accordée à chaque parent (père et mère doit être déclarée dans la succession ?

2/ si je renonce à la part successorale qui me revient de mon fils sa mère recevra t'elle la totalité de l'indemnisation de l'assurance du conducteur de ce même véhicule ?

Bien à vous.

PL